

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 MAI 2007

Bédarieux

Présents et représentés : M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), Y.CASSILI (CdC Les Monts d'Orb), A.CLAVERIA (Commune Bédarieux), M.A.EDO (CdC Les Monts d'Orb), Y.FRAÏSSE (CdC Le Minervoise), M.GIL (CdC Orb & Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), J.HUC (CdC Coteaux & Châteaux), RM.LOSMA (Commune Bédarieux), A.MARTINEZ (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervoise), R.PAILLES (Conseil Général), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb & Taurou), F.TARBOURIECH (CdC Orb-Jaur), R.TASSIS (Commune Poujol/Orb), M.VIGUIER (CdC Lirou-Canal).

Excusés : J.ARCAS (Conseil Général), JN.BADENAS (Conseil Général), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), K.MESQUIDA (Conseil Général), R.TROPEANO (Conseil Général).

Assistaient également à la réunion : F. BASCOUL (Conseil de Développement), J.BASSEDE (Pays HLV), M.ISIDRO (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), M.PIMENTA (Pays HLV).

* * *

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Préalablement à l'examen des rapports proposés au Comité Syndical, le Président informe l'assemblée d'un rapport remis en séance, relatif à la conduite d'un projet de coopération transnationale dans le cadre du programme Leader+. Aucune opposition n'étant formulée, ce rapport est inscrit à l'ordre du jour.

Il est procédé à la validation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 mars 2007. Celui-ci est adopté à l'unanimité (**Rapport 2007-05-01**).

1 - Informations au Comité Syndical : décisions du Président

Rapport 2007-05-02 : Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Comité Syndical en date du 19 septembre 2005 et qui portent, notamment, sur la conduite du festival "Musique au cœur du vignoble", ainsi que des avenants aux travaux d'aménagement du siège.

Le Comité Syndical prend acte des décisions du Président à l'unanimité.

2 – Rapports à l'ordre du jour du Comité Syndical

Rapport 2007-05-03 : Démarche de concertation et d'information du public relative à l'OPAH-RR : Le rapport est adopté à l'unanimité. Un amendement est adopté, portant sur la mise à disposition du public du projet de convention, dans toutes les communes et pas seulement dans les communautés de communes.

Rapport 2007-05-04 : Suivi-animation de l'OPAH-RR : Le rapport relatif aux modalités de conduite et au cofinancement du suivi-animation de l'OPAH-RR est adopté à l'unanimité. Le Président demande que les maires soient régulièrement informés des dossiers de demande déposés.

Rapport 2007-05-05 : Opération Façades : L'assemblée adopte à l'unanimité le principe et le plan de financement relatifs à cette action d'accompagnement de l'OPAH-RR.

Un amendement au rapport est adopté, stipulant que l'opération porte sur les centres de bourgs et non uniquement dans les bourgs-centre.

Il est précisé, par ailleurs, que le cofinancement des communes et/ou des communautés de communes, à hauteur de 5% des travaux, n'a pas de caractère d'obligation.

Rapport 2007-05-06 : Démarche HQE : le rapport est adopté à l'unanimité, concernant les modalités et le plan de financement d'une sensibilisation à la démarche Haute Qualité Environnementale.

Rapport 2007-05-07 : Etude de structuration culturelle : l'assemblée vote à l'unanimité le principe et les modalités de conduite d'une étude de structuration culturelle, qui viendra mettre en cohérence l'action de diffusion de spectacle vivant conduite par les communautés de communes et le Pays.

Rapport 2007-05-08 : Couleurs vigneronnes : l'assemblée syndicale vote à l'unanimité le principe et le plan de financement de cette opération de mise en cohérence des animations vigneronnes, conduites dans le cadre du programme Leader, étant précisé que le plan de financement a été modifié comme suit :

Coût total	44.073 €
Conseil Régional	3.400 €
Conseil Général	5.000 €
Leader +	26.858 €
Autofinancement	8.815 €

Rapport 2007-05-09 : Etude de besoins sur l'émergence du métier de murailleur : le Comité Syndical se prononce favorablement sur la modification du plan de financement de cette opération, adoptée lors du précédent comité syndical, la contribution Leader étant accrue du fait de la défection du cofinancement du Conseil Régional.

Rapport 2007-05-10 : Semaine de la Pierre Sèche : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de cette opération et le plan de financement proposé.

Rapport 2007-05-11 : Plan Climat Territorial : le Comité Syndical agréé à l'unanimité le principe de la mise à l'étude à l'échelle du Pays d'un Plan Climat Territorial, action proposée par la Commission "Environnement".

Rapport 2007-05-12 : Editions touristiques – dépliant d'appel : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition d'édition d'un document d'appel touristique, à l'échelle du Pays, pour un coût total de 6.000 € et un cofinancement départemental de 4.000 €. Ce document, dont l'édition devait être prise en charge par le PNRHL, sera finalement édité par le Pays.

Rapport 2007-05-13 : Commission "Services à la population" : Le Comité Syndical prend acte des axes de développement proposés par la Commission "Services à la population" :

- mise en place d'un réseau de relais de services publics,
- mise en place d'un relais d'assistantes maternelles, suite à une première approche de création d'un RAM à mi-temps, en partenariat avec la Communauté de Communes "Entre Lirou et Canal du Midi".

Rapport 2007-05-14 : Avenant à la convention avec le Comité Départemental du Tourisme : le Comité Syndical agréé le principe d'un avenant à la convention de partenariat avec le CDT, relatif à la prise en charge par le Pays des frais de déplacements du Chargé de Mission Tourisme dans le cadre des projets de coopération Leader +.

Rapport 2007-05-15 : Avenant à la convention tripartite Pays-Conseil Général-CNASEA sur le programme Leader+ : le GAL Leader ayant obtenu une subvention de 158.000 € au titre d'un projet de coopération, il convient de passer un avenant n°5 à la convention tripartite Leader + ; le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cet avenant, ainsi que sur les modifications à apporter aux avenants n°3 & n°4, à la demande du CN ASEA.

Rapport 2007-05-16 : Tableau des amortissements : le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions en matière de durée d'amortissement des matériels du Syndicat.

Rapport 2007-05-17 : Coopération transnationale Leader + (rapport remis en séance) : le Comité Syndical agréé le principe de la maîtrise d'ouvrage et le plan de financement des opérations de coopération transnationale Leader suivantes :

- "Couleurs de fleurs de Méditerranée" : le Pays assure l'animation du comité de pilotage de l'opération et sollicite, à ce titre, une subvention auprès du programme Leader, de 7.470 € ;
- "Héritages du Vin, au Sud" : le Pays assume le rôle de chef de file du projet et, à ce titre, doit engager différentes opérations de promotion touristique, pour un coût total de l'ordre de 90.000 €, avec des cofinancements émanant des différents partenaires, à hauteur de 60.000 €, le solde étant assuré par l'autofinancement et des subventions émanant de Leader + et du Conseil Général.

Ces différentes modalités sont adoptées à l'unanimité ;

3 – Questions diverses

Aucune question diverse ne se posant et l'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h15.

* * *

Le Président

Francis BOUTES